

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par

M. Di Filippo, Mme Serre, M. Bazin, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Hetzel, M. Kamardine,
Mme Meunier, M. Minot, M. Nury et Mme Trastour-Isnart

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« pour une obligation vaccinale déguisée et non assumée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran a lui-même reconnu que le pass vaccinal constituait une « obligation vaccinale déguisée ». Il convient de faire preuve d'honnêteté et de transparence envers les Français, en reconnaissant à la fois l'objectif ultime de ce texte et l'hypocrisie de ce gouvernement.